

COMMUNE DE
L'HORME
Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le 12 février,
Le Conseil Municipal de la Commune de L'HORME, dûment
convouqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur Julien VASSAL, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal :
Le 06 février

Nombre de Conseillers	
En exercice	27
Présents	20
Votants	23

Délibération : 2024/12
Finances/délibération : Débat
d'orientations budgétaires 2024

Nomenclature Contrôle de
légalité : 7.10

Présents : VASSAL Julien, BERTHEAS Audrey, ROSSI Xavier,
HOSPITAL Angélique, PATTÉ Raphaël, DESPINASSE Lucille,
BEAUFRERE Claire, MORRELLON Yoann, BERNOU Philippe,
OUAKKOUCHE Dalila, NUNEZ Dominique, BECH Françoise, CHAPUIS
Laurent, MACHADO Elodie, VINCENT Pierre, MILLET Gaëtan,
DECHAZERON Myriam, CHARVIEUX Sandra, MATHEVON Marilyne,
PAYRE Damien.

Absent(s) excusé(s) : DUGOUGEAT Céline, ROSIER Franck, LLAVORI
Rémy, qui ont donné procuration respectivement à VASSAL Julien,
CHARENTUS Myriam et CHARVIEUX Sandra.

Absent(s) : HAMMACHE Nordine, LOUSSERT Emilie, SAILLIER Cindy,
MILHE Alexandre.

Secrétaire de séance : MACHADO Elodie

Monsieur le Maire rappelle/expose :

conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n° 92-125 du 6
février 1992 (loi ATR), relative à l'Administration Territoriale de la
République, et à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités
Territoriales (CGCT), l'examen budgétaire doit être obligatoirement précédé
d'un débat, au sein de l'assemblée délibérante des collectivités de plus de 3
500 habitants, sur les orientations budgétaires.

Ce rapport général, présenté et commenté en séance, expose notamment les
données sur le contexte financier et budgétaire, les niveaux de recettes
prévisionnelles, y compris les propositions en termes de fiscalité locale, les
principaux postes budgétaires des dépenses de la Commune avec leurs
évolutions respectives, les perspectives en investissement pluriannuel pour
l'année 2024, et l'état de la dette communale.

Le rapport de présentation est annexé à la présente

☞ **L'assemblée délibérante prend acte**, à l'unanimité, de la tenue du débat
d'orientations budgétaires, conformément aux textes en vigueur.

L'HORME, le 15 février 2024

Le Maire

La Secrétaire

J. VASSAL

E. MACHADO

